

VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux

le : Vingt Neuf Septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame WANIART Anne-Marie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Septembre 2022

PRESENTS : MM MARTIN Agnès, VILLETTE Séverine, SILVE Didier, VARINOT Siriane, DIGNAC Elisabeth, MARCELLINO Anne-Marie, SIMONI Chantal, MURET Philippe, VOTA Serge, BERNE Hervé, BRUNET Sylvie, REYNAUD Patrice, FUCHS Caroline, CASCANT Mélanie, MARQUES Florian, AMSTER Anthony, PESCH Solène.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	23
présents	18
votants	23

Certifié exécutoire

Préfecture

le : - 4 OCT. 2022

Publiée ou Affichée

le : - 5 OCT. 2022

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur MATTON François à Madame VARINOT Siriane,

Madame BEC Florence à Madame MARTIN Agnès,

Monsieur JERIBI Karim à Monsieur AMSTER Anthony,

Monsieur HERMELIN Grégory à Madame FUCHS Caroline,

Monsieur BRUNO Sébastien à Madame CASCANT Mélanie.

Secrétaire de séance : Madame VILLETTE Séverine.

N° 22/46

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE OCCE POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL PSYCHOMETRIQUE DANS LE CADRE DU RASED

Madame Anne Marie WANIART, Maire, expose :

L'inspection académique, dans son courrier du 06 mai dernier, nous fait part d'un besoin en matériel psychométrique indispensable pour la psychologue intervenante dans le cadre du RASED.

L'association départementale OCCE, gérant les coopératives scolaires, se propose d'être le support financier nécessaire à la réception des différentes subventions et qu'elle règlera la facture directement au fournisseur.

La dépense totale s'élève à 2 163.60 €, l'académie de Nice propose une prise en charge à hauteur de 600 € de leur part et une répartition de la somme restante au prorata du nombre d'élèves entre les communes du secteur, comme suit :

Grimaud	302	58 %	906,88
Gassin	136	26 %	406,54
La Garde Freinet	83	16 %	250,18

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à attribuer une subvention d'un montant de 406,54 € à verser à l'association OCCE, pour l'acquisition de matériel psychométrique indispensable à la psychologue intervenante dans le cadre du RASED.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS n° 22/46 DU 29 SEPTEMBRE 2022 (SUITE)

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré à **L'UNANIMITÉ** des suffrages exprimés :

- ATTRIBUE** une subvention de 406,54 € comme indiqué ci-dessus, à l'association OCCE,
- DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2022 à l'article 6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré en séance le 29 Septembre 2022
Le Maire,
Anne-Marie WANIART

